



LA LIGUE CANADIENNES DES COMPOSITEURS

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2003-2004

La 53^e Assemblée générale annuelle de la Ligue canadienne des compositeurs a lieu aujourd'hui, le 22 mai 2004, à Winnipeg, conjointement avec le congrès biennal de l'Association des chefs de chœur canadiens, PODIUM 2004 – Sonora Borealis. Les chœurs et les chefs de chœur canadiens sont fidèles à une tradition merveilleuse : soutenir la musique canadienne par des commandes, des créations, des reprises et des enregistrements d'œuvres canadiennes, et l'événement d'aujourd'hui est une excellente occasion de bâtir sur ces acquis. C'est la première fois que la LCC se réunit au même moment que l'ACCC, et notre interaction s'articule selon les mêmes modalités que lorsque nous nous sommes joints à Orchestres Canada en 2000. La LCC a eu la chance de recevoir de Patrimoine Canada, par le biais de son Programme d'aide aux créateurs, administré par la Fondation SOCAN, une subvention qui a contribué à financer la réception après le concert de vendredi soir, ainsi que la table ronde dimanche après-midi. Le thème de la table ronde est « Défi et occasion à saisir : composer et interpréter la musique chorale canadienne au 21^e siècle. » Le congrès fera l'objet d'un compte rendu dans une édition future du Bulletin de la LCC.

Comme toujours, je commence ce rapport par l'énoncé de notre mission et la liste des membres de notre conseil exécutif. Le conseil de la Ligue canadienne des compositeurs a pour mission de représenter les intérêts supérieurs des compositeurs du Canada. Selon les circonstances, nous soumettons les préoccupations des compositeurs aux gouvernements, aux conseils des arts, aux radiodiffuseurs, aux interprètes, aux sociétés de droits d'exécution et au Centre de musique canadienne. Nous recueillons et diffusons l'information susceptible d'intéresser les compositeurs, et nous les informons des questions affectant leur statut d'artistes au Canada. Il est important que notre travail est bénévole. Je suis très reconnaissant à tous ceux qui ont mis généreusement leur temps et leur expertise au service de la LCC au cours de l'année dernière. En particulier, les réalisations de l'année qui vient de s'écouler sont largement attribuables au dévouement des membres élus de notre conseil qui sont, d'est en ouest : Clark Ross, qui représente les provinces de l'Atlantique ; Tim Brady, Jérôme Blais et André Ristic, du Québec ; John Burge (président), Omar Daniel (trésorier), Micheline Roi (vice-présidente) et Paul Steenhuisen, de l'Ontario ; Patrick Carrabré de la Saskatchewan/Manitoba ; David Eagle (secrétaire) de l'Alberta ; et, enfin, Janet Danielson et Keith Hamel, de la Colombie-Britannique. Tous les membres de l'exécutif vouent une grande reconnaissance à notre administrateur salarié, Mitchell Kitz. Le gros de nos discussions et de notre travail s'effectue par courriel, mais il est toujours utile de nous rencontrer en personne à l'occasion. L'exécutif de la LCC a tenu une réunion à Toronto la fin de semaine des 1^{er} et 2 novembre 2003. Le président émérite de la Ligue, John Weinzwieg, a pu assister à certaines des rencontres à Toronto.

Cette année, la LCC a reçu des fonds de sources diverses : les cotisations annuelles payées par ses membres ; la subvention de fonctionnement de 6 500 \$ de la Fondation SOCAN qui nous fournit un soutien précieux chaque année ; une subvention du Conseil des Arts du Canada pour administrer la Section canadienne de la Société internationale pour la musique contemporaine ; des dons de charité de nos membres. Nous avons également réussi à obtenir deux subventions du Programme d'aide aux créateurs du ministère du Patrimoine canadien (administré par la Fondation SOCAN). La première, de 20 000 \$, couvrait le coût de diverses réunions de la LCC et de la nouvelle Coalition de musique pancanadienne. La seconde s'explique par le fait que la date limite de soumission au programme d'aide aux créateurs a été avancée de deux mois en 2004 (d'avril à février). Ceci signifiait que nous pouvions aussi faire une demande de subvention en rapport avec les événements de l'ACCC décrits plus haut. En réalité, si la date de tombée n'avait pas été avancée, il est peu probable que nous aurions pu financer l'assemblée à Winnipeg. La subvention se chiffrait à 9 500 \$. Dans les circonstances économiques actuelles, il serait impossible à l'exécutif de la LCC de se réunir même une fois l'an si nous n'avions pas accès à ces fonds. Même s'il me semble parfois que je passe trop de temps à remplir des formulaires de demandes de subvention, après une réunion fructueuse je trouve toujours que l'effort en valait la peine.

L'an dernier, l'AGA a eu lieu le 8 mars 2003, ce qui signifie que ce Rapport du président couvre environ 14 mois d'activités. Plusieurs des organisations présentant pour nous un intérêt particulier sont énumérées ci-dessous, avec un court résumé des questions importantes qui ont retenu notre attention entre mars 2003 et mai 2004.

American Federation of Musicians – Bureau canadien

Ce fut une année tranquille pour les relations entre l'AF of M et la LCC.

Orchestres Canada

Depuis mon dernier rapport, Orchestres Canada a recruté Dan Donaldson au poste de directeur général. Je n'ai pas encore eu le plaisir de le rencontrer, mais nous avons correspondu à plusieurs occasions. Tim Brady et Micheline Roi ont tous les deux eu la bonté d'assister, au nom de la LCC, à l'édition 2003 du congrès d'Orchestres Canada intitulé « Soundings », qui a eu lieu à Toronto en juin dernier. Il est essentiel que la Ligue soit représentée à ce type d'événements puisque, pour un grand nombre de nos membres, les exécutions orchestrales de leur musique constituent la plus grosse portion de leur chèque de droits d'auteur, en particulier si le concert est enregistré et diffusé par la SRC ou la CBC. De plus, comme beaucoup d'entre vous ne l'ignorez pas, les orchestres ont plutôt tendance à favoriser une programmation conservatrice, et la présence de compositeurs à ces rencontres nous permet de promouvoir notre cause de manière très tangible et audible. À l'une des séances, Micheline a fait une présentation sur le sujet : « Vision artistique et enracinement dans le milieu ». Un synopsis de l'allocation de Micheline est paru dans le Bulletin (édition hiver 2004), parallèlement à une synthèse du congrès, rédigée par Tim.

L'Association des chefs de chœur canadiens

Comme je l'ai mentionné plus haut, il s'agit de la première fois que la LCC se réunit en même temps que l'ACCC. En fait, je vous présente ce rapport à une séance ouverte aux membres des deux organisations. Puisque ce rapport a été rédigé avant le début du congrès Podium 2004 à Winnipeg, tout commentaire sur cet événement sera formulé plus tard. Cependant, j'aimerais dès maintenant remercier l'ACCC du support enthousiaste qu'elle a manifesté envers cette initiative, et remercier tout particulièrement Andrée Dagenais, qui a aidé à organiser les événements impliquant la LCC.

Dans quelques heures, je serai le modérateur à la table ronde mentionnée plus haut. Je remercie les panélistes Harry Freedman, Kathryn Laurin, Ramona Luengen et Leonard Ratzlaff de leur collaboration.

La SOCAN – La Commission du droit d'auteur du Canada

Les rapports entre la LCC et la direction de la SOCAN sont excellents. Dans le passé, j'ai profité personnellement des conseils très judicieux de deux membres du conseil d'administration de la SOCAN qui représentent les compositeurs classiques depuis longtemps : Victor Davies et Alexina Louie. Alexina a été particulièrement dévouée pendant toutes ces années, mais elle n'a pas été réélue au conseil de la SOCAN au printemps dernier. Tout de suite après l'élection, j'ai contacté Victor Davies ainsi que le nouveau représentant de la section classique, Paul Cram, pour m'assurer qu'ils avaient à l'œil toute décision ou tout changement susceptibles de nuire aux intérêts des compositeurs classiques. Il ne semble pas y avoir de nuages noirs à l'horizon pour l'instant, et nous avons certainement été très bien servis par la Fondation SOCAN au cours des dernières années. Jérôme Blais, membre de l'exécutif de la LCC, a eu la bonté d'assister l'an passé, au nom de la Ligue, à l'Assemblée générale annuelle de la SOCAN à Montréal.

Nous n'attendons actuellement aucune décision de la Commission du droit d'auteur du Canada touchant les membres de la LCC. Je peux cependant vous informer que deux nouveaux juges ont été nommés récemment à la Commission du droit d'auteur du Canada. Étant donné que la Commission ne compte que trois juges au total, ceci constitue un changement significatif. Je suis certain que la SOCAN se demande de quel côté soufflera le vent lorsqu'elle soumettra des propositions visant à augmenter les tarifs de licences de concert ou de radiodiffusion.

Radio-Canada/The Canadian Broadcasting Corporation

Le Rapport du président de l'an dernier a décrit la table ronde réunissant la LCC et des réalisateurs de la CBC, qui s'est tenue à l'automne 2002. L'organisation de cet événement très réussi, également financé par une subvention du Programme d'aide aux créateurs, était l'aboutissement de plusieurs années de collaboration avec Janet Lea, directrice de la musique à la radio anglaise à l'époque. Depuis l'automne dernier, Janet Lea assume de nouvelles fonctions à la CBC (directrice de la programmation culturelle en C.-B.) et Mark Steinmetz a été nommé directeur de la musique à la radio anglaise. Dans le passé, Mark a été producteur délégué de l'émission ON STAGE et a assisté à la Table ronde CBC/LCC. Après quelques reports, Micheline Roi et moi-même avons pu rencontrer Mark et sa

supérieure immédiate, Kim Orchard, à la Maison de la CBC à Toronto. La réunion a porté sur un grand nombre de sujets ; Kim Orchard a semblé intéressée par la LCC en tant qu'organisation et par la manière dont nous voyons nos rapports avec la CBC. La radio de la CBC procède actuellement à une révision en profondeur de sa programmation et cherche à augmenter son auditoire, ce qui rendait cette rencontre particulièrement opportune. Mark a également mentionné qu'il allait se pencher sur le programme de commandes musicales de la Société. À la suite de cette réunion, j'ai soumis un bref résumé des points forts du programme de commandes de la CBC, en suggérant quelques améliorations qui aideraient beaucoup nos membres (à commencer par l'injection d'argent supplémentaire dans le programme). À noter que la CBC a subi une nouvelle série de réductions budgétaires qui rendent improbable, dans un avenir prochain, la tenue d'une réunion des réalisateurs du réseau national à laquelle nous pourrions greffer une autre Table ronde.

En collaboration avec le Centre de musique canadienne, la CBC/SRC a ajouté cette année cinq nouveaux portraits à la série Portraits de compositeurs canadiens : John Beckwith, Norma Beecroft, Talivaldis Kenins, Gilles Tremblay et Robert Turner. Ces portraits, dont la liste continuera de s'allonger, comportent un superbe CD documentaire. La série contient déjà 15 titres, et j'encourage tous les membres à soutenir cette initiative. J'ai moi-même toute la série de disques déjà parus dans mon bureau à l'Université Queen's, et je les prête à mes élèves de composition pour qu'ils approfondissent leurs connaissances et apprennent à mieux connaître la musique canadienne. Autant la SRC que le CMC méritent reconnaissance et félicitations pour avoir réalisé un produit d'une telle qualité.

Le Centre de musique canadienne

Le CMC est l'un des organismes d'envergure nationale le plus important pour nos membres. Au fil des années, Elisabeth Bihl, la directrice générale du CMC, a revu la manière dont le Centre dispense ses services par des initiatives telles que la numérisation des partitions et des enregistrements, et l'amélioration considérable de son site Web. Les Lectures professionnelles d'œuvres non encore créées, initiative qui se poursuit, offre aux compositeurs de tous les coins du pays une occasion merveilleuse d'entendre leur musique dans le cadre d'une répétition informelle, et de connaître les réactions immédiates des musiciens. J'ai déjà mentionné la série très réussie des Portraits de compositeurs. J'ai habituellement avec Elisabeth Bihl plusieurs rencontres par année, la plus récente étant lors de la Présentation de la Coalition de musique pancanadienne le 2 novembre 2003, à Toronto.

Le Prix Les Amis de la musique canadienne a été décerné en 2003 à Mary Gardiner. La LCC fournit la somme de 1000 \$ associée au prix, alors que le CMC s'occupe de la publicité, des mises en nomination et de la formation du jury. Elisabeth et moi avons personnellement remis le prix à Mary à l'occasion de la réception qui a suivi la Présentation de la Coalition de musique pancanadienne.

Nous avons la chance de compter au Conseil de la LCC des membres qui occupent une fonction analogue au CMC : Keith Hamel est le président du Conseil national d'administration du CMC, tandis qu'Omar Daniel siège au Conseil régional du CMC, où siège également Micheline Roi à titre d'observatrice déléguée par la Ligue.

Les conseils des arts

Plusieurs des membres élus de notre Conseil font office de représentants régionaux auprès des conseils des arts de leur province respective. Dans les provinces où nous ne sommes pas représentés directement par des membres de l'exécutif, nous avons la chance de pouvoir compter sur des membres de la LCC qui surveillent de près la scène culturelle dans leur milieu. Alasdair Maclean est l'agent de liaison du Conseil exécutif de la LCC pour le Nouveau-Brunswick, et Monte Keene Pishny-Floyd joue ce rôle en Saskatchewan.

Si vous avez lu attentivement les dernières éditions du Bulletin, vous vous souviendrez d'un article sur le Programme de commandes musicales du Conseil des Arts du Canada écrit par l'agente du Service de la musique à cet organisme, Shannon Peet, ainsi que la réponse que j'ai envoyée au Conseil des Arts, qui est parue dans l'édition suivante du Bulletin. Pour résumer, le Conseil des Arts cherche à améliorer ce programme compte tenu du nombre croissant de candidatures, alors que la position de la Ligue a toujours été essentiellement : « l'amélioration du programme exige tout simplement des fonds supplémentaires ». Certains ont suggéré que l'on fournisse directement chaque année, aux ensembles qui ont une réputation immaculée quant à la commande et à la création de musique canadienne, des sommes destinées aux commandes, de sorte que ces organismes ne seraient pas soumis au processus de sélection par jury. Pour faciliter la discussion sur ces questions, l'exécutif de la LCC a heureusement pu

rencontrer Russell Kelley, directeur de la musique au Conseil des Arts du Canada, lors de notre réunion du samedi, hier à Winnipeg. Je prévois que nous rapporterons dans le Bulletin toute proposition de changement au programme de commandes du Conseil des Arts.

Coalition de musique pancanadienne

Les âmes dirigeantes de cette initiative sont Tim Brady, Aimé Dontigny et Mireille Gagné du Québec, Jim Montgomery de l'Ontario, Therese Costes et Michael Matthews du Manitoba et Jordan Nobles de la C.-B. Tim Brady, Jim Montgomery et Michael Matthews sont actuellement membres de la LCC et, bien que Tim siège encore au Conseil exécutif de la Ligue, Jim et Michael ont été membres de l'exécutif dans le passé. L'objectif de cette nouvelle organisation est de contribuer à développer et à promouvoir « la musique classique vivante du Canada » aux niveaux national et international. La proposition à l'origine de ce regroupement a été décrite en détail dans le Bulletin, édition hiver 2004. La Ligue a obtenu la subvention du Programme d'aide aux créateurs mentionnée plus haut pour aider le groupe à démarrer. Les sommes reçues ont servi à financer deux réunions différentes à Toronto afin de préparer le mandat initial de la Coalition, ainsi qu'une réunion publique à Toronto où les individus intéressés pouvaient assister à une présentation de Tim Brady et de Jim Montgomery. Cette présentation a permis au groupe de recueillir les réactions du public anglophone, vu que le concept de départ avait été rendu public à Montréal l'année dernière, à la Rencontre des musiques nouvelles au Canada, tenue en mars 2003.

Au cours des échanges qui ont suivi la présentation à Toronto, il a été décidé qu'il serait éminemment souhaitable de tenir une autre série de réunions parallèlement au Festival de musique nouvelle de Winnipeg en janvier 2004. Étant donné que la subvention n'avait pas été utilisée entièrement, la LCC a obtenu la permission d'appliquer cette somme aux frais de déplacement associés à la rencontre de Winnipeg. Outre les personnes déjà mentionnées, Tim Brady, Aimé Dontigny, Therese Costes et Jordan Nobles, DB Boyko (C.-B.), Paul Cram (N.-É.), Jennifer Waring (ON) et Clark Ross (T.-N.) ont assisté à la réunion à Winnipeg pour discuter du processus de création officielle de l'organisme. On trouvera plus d'information sur ce regroupement dans une édition future du Bulletin. Si tout se passe bien, je sais que le groupe prévoit un lancement officiel lors de l'édition 2005 de l'Open Ears Festival à Kitchener-Waterloo.

Société internationale pour la musique contemporaine

Vous vous souviendrez peut-être que le Rapport du président de l'an dernier mentionnait l'élection au Comité exécutif de la SIMC de Keith Hamel, membre de longue date de l'exécutif de la LCC. Comme on l'a souligné à l'époque, c'est la première fois qu'un compositeur de l'Amérique du Nord est élu à ce conseil depuis la fondation de la SIMC il y a 80 ans. Paul Steenhuisen, membre de l'exécutif de la Ligue, était le représentant canadien à la SIMC l'an dernier.

Paul et Keith ont assisté à l'édition 2003 des Journées mondiales de la musique en Slovénie. L'édition 2004 aura lieu en Suisse cet automne. Fait sans précédent, trois oeuvres canadiennes proposées par la Section canadienne de la SIMC ont été retenues pour être exécutées en Suisse : COME AS YOU ARE de Melissa Hui, CYCLO de David Berezan et SOUFFLES PRIMITIFS de Christian Calon. En 2005, les Journées mondiales de la musique de la SIMC se tiendront à Zagreb. L'édition hiver 2004 du Bulletin a décrit le nouveau processus de sélection des oeuvres canadiennes pour les mises en nomination aux Journées mondiales de la musique 2005.

Postes de compositeurs à l'université

Il y a un peu plus d'un an, plusieurs membres de la LCC ont porté à mon attention le fait qu'un compositeur non Canadien avait été embauché pour combler un poste conduisant à la permanence à l'Université de la Colombie-Britannique. La LCC est fermement convaincue que toutes les universités canadiennes doivent suivre les lignes directrices du gouvernement fédéral en matière d'embauche, énoncées par Développement des Ressources humaines Canada (DRHC). En résumé, ces lignes directrices stipulent que l'on doit accorder la préférence à un Canadien qualifié, quelle que soit la fonction. Malheureusement, des changements apportés récemment aux lignes directrices de DRHC permettent aux employeurs de contourner cette règle beaucoup trop facilement. Ces changements visaient essentiellement à aider les secteurs industriel et scientifique à trouver de la main-d'oeuvre dans des domaines où les compétences pourraient faire défaut aux candidats canadiens. Il nous paraît totalement injustifié d'appliquer ce processus à un poste universitaire dans les sciences humaines, en particulier dans le domaine des beaux-arts.

Au nom de la LCC, j'ai écrit aux représentants de divers paliers administratifs de la UBC. N'ayant pas reçu une justification satisfaisante de la nomination d'un compositeur étranger, la LCC a entrepris de collaborer avec l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) pour trouver des moyens de porter cette situation à l'attention du gouvernement fédéral et du public. Ce processus a été décrit en détail dans l'édition hiver 2004 du Bulletin de la LCC. Au niveau de la politique fédérale, la transition de l'administration de Jean Chrétien à celle de Paul Martin, jumelée à une élection imminente, s'est traduite par une indifférence généralisée à l'endroit de cette question. Après des mois de travail de la part de Jim Turk, directeur général de l'ACPPU, et de moi-même, la situation a finalement fait l'objet d'articles dans le Vancouver Sun, le National Post et le Globe and Mail il y a quelques semaines. Dans ces trois journaux, la discussion s'est prolongée dans la section du courrier des lecteurs. En fait, Janet Danielson a fait paraître deux excellents textes, l'un dans le Vancouver Sun, l'autre dans le Globe and Mail.

Dans les articles publiés, ce qui rendait si frappante l'allégation d'injustice à la UBC est le nombre de compositeurs canadiens qualifiés affirmant que leur candidature avait été ignorée. Des compositeurs tels que Linda Bouchard, James Hartley, Rodney Sharman et Paul Steenhuisen ont fourni à l'ACPPU des exemplaires de leur curriculum vitae pour aider cet organisme à faire valoir auprès du gouvernement que DRHC ne fait pas respecter ses propres lignes directrices ou que ces dernières sont inadéquates. De fait, au moment où la presse écrite a commencé à s'intéresser à ce dossier, l'Université de Victoria a elle aussi embauché un ressortissant étranger à un poste (en composition/théorie) conduisant à la permanence. La LCC enquête sur ce cas également.

Si j'en juge par les comptes rendus dans les médias ainsi que par les courriels que j'ai reçus personnellement, il est manifeste que l'embauche à l'université d'individus qui ne sont pas Canadiens ou immigrants reçus n'est pas un problème exclusif aux départements de musique. Comme beaucoup de nos membres le savent, les postes vacants dans le domaine de la composition, avec possibilité de permanence, sont si rares de nos jours que tous les compositeurs possédant des antennes dans ce milieu sont au courant des postes affichés et des nominations subséquentes souvent longtemps avant les annonces officielles. Un poste universitaire dans le secteur des beaux-arts donne au professeur accès à des plages de temps et même à du financement pour nourrir sa créativité par la recherche, et il est certes important que des Canadiens puissent profiter de ces avantages. C'est pourquoi, j'en suis convaincu, tant de nos membres sont choqués et pourquoi il nous est possible de plaider notre cause avec autant de ferveur. Dans les autres disciplines universitaires, il n'existe tout simplement pas d'organisation nationale comparable à la LCC. Il s'ensuit que nous sommes en mesure de suivre de près la tendance croissante consistant à embaucher des professeurs étrangers, même si les statistiques montrent que le problème s'aggrave dans toutes les disciplines.

Je crains, cependant, que nous puissions créer tout au plus une petite tourmente publicitaire, et que les universités se contentent de se taire et de laisser passer l'orage. Il est certain qu'une poursuite en justice serait beaucoup trop risquée et coûteuse, et on m'a avisé qu'une action judiciaire n'a de valeur que politique – l'attention qu'elle attire sur le point en litige étant de première importance --, et que si les chances de succès sont minces ou nulles, elle peut coûter très cher et même avoir des effets pervers. J'ai l'intention de réunir tous les articles parus sur ce sujet et de les envoyer à Ann Dowsett Johnson, la responsable du numéro du magazine MACLEAN'S sur le palmarès des universités, pour voir si elle serait intéressée à commander un article de fond sur cette question.

Communications

Mitchell Kitz, notre adjoint administratif, s'occupe des communications au jour le jour et continue de tenir à jour notre page Web à <http://www.composition.org>. Un sous-comité formé récemment a pour mandat d'explorer des changements éventuels à l'infrastructure administrative de la LCC et d'étudier de meilleurs moyens de dispenser nos services à nos membres.

La LCC publie son Bulletin trois fois l'an en anglais et en français, et ceci demeure l'outil le plus important pour informer nos membres des activités de la Ligue. Janet Danielson remplit la fonction de rédactrice en chef du Bulletin depuis un an, et elle fait un excellent travail. Nous sommes toujours heureux d'avoir de vos nouvelles, et j'invite toute personne qui désire partager des informations ou des idées pertinentes avec les autres compositeurs à nous soumettre un article.

Relations avec les autres organismes de service

Janet Danielson, membre du Comité exécutif de la LCC, est également présidente de l'Association des femmes compositeurs canadiennes. Nous sommes aussi en contact avec Steven Naylor, le président de la Communauté Electroacoustique Canadienne. De plus, David Eagle et Keith Hamel sont tous les deux membres de la CÉC.

Tarifs de commandes

En janvier 2003, la LCC a haussé pour la première fois depuis 1998 les tarifs minimums suggérés. Malgré quelques ajustements selon les catégories, les tarifs ont augmenté grosso modo de 30%. Il est peu probable que la LCC augmentera les tarifs dans un avenir immédiat ; nous attendrons d'être mieux en mesure d'évaluer la situation financière du Conseil des Arts du Canada ainsi que des conseils des arts des provinces.

Comme il était souligné dans le Rapport du président l'année dernière, il est très important que les compositeurs continuent de faire en sorte qu'un nombre maximum d'organisations et d'interprètes soumettent des demandes au programme de commandes, pour que les candidatures demeurent nombreuses. Cela nous permettra de faire valoir que le budget du programme doit être augmenté. Je me rends compte que ce processus peut être décourageant, mais c'est le seul outil dont nous disposons pour faire pression en vue d'obtenir des fonds supplémentaires pour les commandes.

Nouveaux membres

Je suis heureux d'annoncer que les compositeurs suivants se sont joints à la Ligue canadienne des compositeurs: Rose Bolton, Brian Current, John Gray, Colin Mack, Landis Maitland-Whitelaw, Justin Mariner, Éric Morin, Michael Oesterle, Jeff Smallman, Jeff Vidov. Je demanderais à tous les membres de la LCC d'encourager les compositeurs canadiens de talent qui ne sont pas encore membres de la Ligue à poser leur candidature.

In Memoriam

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Lothar Klein l'année dernière. Lothar a enseigné longtemps à l'Université de Toronto et je me souviens personnellement de son style chaleureux ainsi que de ses cours d'orchestration inspirés.

Conclusion

Ce Rapport est, au mieux, un résumé de certaines des questions sur lesquelles nous nous penchons au cours de l'année écoulée. De nombreux autres sujets n'ont pas été évoqués, simplement parce qu'ils ne sont pas encore devenus des questions urgentes ou prioritaires. Par exemple, je sais que Micheline Roi a assisté récemment à une réunion de la Coalition canadienne du droit d'auteur ; cette organisation deviendra peut-être importante à l'avenir, mais, pour l'instant, nous ne pouvons que partager ses discussions et ses objectifs.

J'aimerais conclure en souhaitant à tous les membres de la LCC un été productif, mais néanmoins rempli de moments de détente agréables. Si vous estimez qu'une question mérite que la LCC s'y intéresse, ou qu'une lettre de soutien du président de la LCC pourrait être utile, n'hésitez surtout pas à me contacter ou à contacter l'un des membres de l'exécutif.

Le président,

John Burge
Le 22 mai 2004
Hôtel Fort Gary
Winnipeg, MB